

PLAN

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE

- 1./ La méthode de présentation des grandes masses budgétairespage 2**
- 2./ Généralités sur les dépenses et les recettes réelles de fonctionnementpage 2**
- 2.1- Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement
 - 2.1.1- Les recettes de fonctionnement
 - 2.1.2- Les dépenses de fonctionnement
 - 2.1.3- Les dépenses de personnel
- 3./ L'investissement 2007 : la poursuite de la mise en oeuvre du P.P.I 2002-2008page 3**
- 4./ Présentation des grands équilibres financiers du projet de budget 2007.....page 4**
- 4.1- Les ratios d'épargne
 - 4.2- Les équilibres financiers

DEUXIEME PARTIE : EXAMEN DETAILLE DU BUDGET PRINCIPAL

- 1./ Analyse détaillée des principaux postes budgétaires de fonctionnementpage 7**
- A) Les recettes de fonctionnement
 - B) Les dépenses de fonctionnement
- 2./ La section d'investissement page 16**
- A) Les recettes d'investissement
 - B) Les caractéristiques de l'endettement
 - C) La politique d'investissement

TROISIEME PARTIE : EXAMEN DES BUDGETS ANNEXES

1./ Budget annexe du Théâtre Duchamp-Villon..... page 30

**2./ Budget annexe des locations immobilières aménagées
assujetties à la T.V.A. page 31**

CONCLUSION

Cher(e)s Collègues,

Les principaux éléments qui ont guidé l'élaboration du projet de budget primitif 2008 ont été présentés au cours de notre séance du 30 novembre dernier consacrée à la présentation des orientations budgétaires.

Le projet de Budget 2008 présenté au Conseil Municipal est l'aboutissement d'un travail de préparation mené en collaboration avec les services municipaux qui a commencé dès l'été 2007. Comme l'an passé, les différentes phases de la préparation se sont attachées à assurer la maîtrise des dépenses dans un environnement budgétaire relativement contraint.

En matière d'investissement, les crédits de paiements inscrits au budget primitif 2008 correspondent à l'aboutissement du **plan pluriannuel d'investissement 2002-2008**.

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE

1./ La méthode de présentation des grandes masses budgétaires

Comme chaque année, les grandes masses financières du budget sont annexées au présent rapport. Il convient de rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2006 et la réforme de l'instruction comptable M14, les produits de cession d'actif sont considérés comme des ressources d'investissement et les subventions d'équipement comme des dépenses d'investissement.

Dans le même esprit, les principaux soldes intermédiaires de gestion (épargne de gestion, épargne brute, épargne nette) sont présentés conformément à l'instruction comptable en vigueur.

2./ Généralités sur les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement

2.1 Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement (en K€ TTC)

<i>Version M14 après 1er janvier 2006</i>	B.P. 2006	Evolution BP BP05/BP06	B.P. 2007	Evolution BP06/BP07	B.P. 2008	Evolution BP07/BP08
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors subventions d'équipement)	131 808	+ 2,85 %	138 963	+ 5,43 %	144 958	+ 4,31 %
Evolution des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs)	141 486	+ 2,30 %	148 843	+ 5,20 %	154 481	+ 3,79 %
Epargne de gestion	+ 15 996	- 6,69 %	+ 18 251	+ 14,09 %	+ 19 275	+ 5,61 %
Epargne brute	+ 9 678	+ 0,92 %	+ 9 880	+ 2,09 %	+ 9 523	- 3,61 %
Epargne nette	- 5 837	+ 17,55 %	- 5 620	+ 3,72 %	- 5 976	-6,33 %

2.1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement passent de **148,84 M€** en 2007 à **154,48 M€** en 2008, soit **+ 5,64 M€ (+ 3,79 %)**.

Les recettes réelles de fonctionnement ont été évaluées :

- en fonction des informations issues de la loi de finances pour ce qui concerne notamment les dotations versées par l'Etat,
- en fonction des montants notifiés en 2007 pour les dotations versées par la Communauté d'Agglomération Rouennaise,
- en fonction des évolutions constatées au cours de l'exécution du budget précédent.

2.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de **138,96 M€** en 2007 à **144,96 M€** en 2008, soit **+ 6 M€ (+ 4,31 %)**.

Les moyens de fonctionnement généraux, au sein desquels se trouvent les dépenses d'administration générale hors personnel, les dépenses de fonctionnement ainsi que l'entretien courant des bâtiments, les dépenses d'énergie et de fluides, les prestations de services

extérieurs et les moyens affectés aux différents services de la ville, sont en légère augmentation pour s'établir à **33,85 M€** en 2008 contre **32,48 M€** en 2007.

Cette évolution d'environ **1.429.000 €** résulte pour l'essentiel de l'augmentation des coûts de l'énergie, de la maintenance des installations d'éclairage public (dont le coût revient au niveau de 2006 après une baisse en 2007 liée au démarrage du contrat de partenariat) et de l'extension du dispositif Park en Ciel.

2.1.3 Les dépenses de personnel

Elles feront l'objet d'une présentation détaillée dans la seconde partie du présent rapport.

Le poste « **personnel** » prend en compte à la fois les **charges de personnel au sens strict** qui augmentent de **2,31 %** mais aussi l'ensemble des **dépenses assimilées à des frais de personnel** (formation, frais de mission, contrat SOFCAP...).

Il convient de noter cette année, le prolongement de l'effort réalisé au profit de l'ensemble des frais directs de formation du personnel qui enregistrent une augmentation de **17,40 %** (après **25,23 %** l'an passé).

Au total, le poste personnel passe de **79,60 M€** en 2007 à **81,48 M€** en 2008, soit **+ 2,36 %**. Cette évolution reste bien contrôlée comparée à ce qui peut être observé dans des collectivités qui emploient, comme à Rouen, de 2.000 à 2.500 agents.

3./ L'investissement 2008 : la fin de la mise en œuvre du PPI 2002-2008

Le Plan Pluriannuel d'Investissement a été ajusté en décembre 2005 afin de prendre en compte, la prolongation d'un an de la durée du mandat municipal et en début d'année 2007 afin principalement d'ouvrir les autorisations de programme du Contrat de Partenariat.

Au regard des ajustements réalisés pour aller jusqu'au terme du mandat et du calendrier électoral, le Plan Pluriannuel d'Investissement sera aménagé de façon mineure, la démarche entreprise consiste à :

- financer les moyens nécessaires à la réalisation des opérations dites récurrentes (maintenance, travaux dans les écoles, sécurité renouvellement d'équipement, etc ...)
- ajuster les autorisations de programme au regard des comptes rendus aux collectivités locales pour les Conventions Publiques d'Aménagement en cours et présentés en octobre 2007
- faire face par la mobilisation des ressources à la montée en charge des opérations structurantes (Médiathèque, TEOR sur les Hauts de Rouen, Auberge de Jeunesse, CPA, etc ...),

Le montant du PPI 2002-2008 arrêté à **382 M€** en 2007 est corrigé à **436 M€** pour 2007-2008.

Les autorisations de programmes correspondants au PPI réajusté 2002-2008 seront ouvertes dès le budget primitif 2008 au regard du mandat qui s'achève.

Afin d'éviter un gonflement artificiel du programme sectoriel Grand Projet de Ville, la Convention Publique d'Aménagement Grand'Mare est inscrite depuis le budget primitif 2006 en charge nette ainsi que certaines opérations de la Convention Publique d'Aménagement Grammont.

L'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement a été réalisé en tenant compte d'une part de l'évolution des programmes sectoriels et d'autre part de leur rythme d'exécution sur la période restant à couvrir. Les résultats sont synthétisés sous la forme de tableaux présentés dans la suite du document.

La structure de présentation et de réalisation du Plan Pluriannuel Investissement reste identique et se décline autour de 3 ambitions pour la ville de Rouen. Ces ambitions doivent contribuer à rendre la ville de Rouen **plus solidaire**, **plus agréable** et **plus rayonnante**. Ces différents axes de la politique municipale se retrouvent dans les différents programmes sectoriels présentés dans le cadre du budget 2008.

Les crédits de paiement gérés en AP sont prévus au Budget Primitif 2008 pour un montant total de **41,64 M€** dont :

- Département de l'Environnement et des Projets Urbains : **14,96 M€**,
(foncier, urbanisme, espaces verts, voirie, propreté, bâtiments municipaux,...)
- Grand Projet de Ville : **10,67 M€**,
- Département de la Famille et de la Politique de la Ville : **7,37 M€**,
(vie scolaire, affaires sociales, sport, jeunesse, petite enfance et habitat)
- Département de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme : **6,67 M€**,
- Moyens des Services y compris l'informatique : **1,02 M€**,
- Développement Economique: **0,95 M€**,

La démarche « Agenda 21 » irrigue l'ensemble des programmes sectoriels. C'est la raison pour laquelle, il n'est pas prévu de provision budgétaire spécifique. En revanche, les crédits s'inscrivant dans cette orientation dès lors qu'ils peuvent être identifiés et budgétairement individualisés font l'objet d'une identification et d'un signalement dans les pages suivantes.

La réalisation effective des dépenses supportées par la section d'Investissement du Budget (en AP et hors AP) conduit à un besoin en crédits de paiement pour l'année 2008 estimé à **41,88 M€** contre **48,73 M€** en 2007.

La mise en place, lors de la DM2 de 2007, d'une gestion AP/CP des subventions d'investissement reçues permet désormais de n'ouvrir en CP que les crédits qui seront réellement encaissés en 2008. Un montant de **7,45 M€** est prévu à l'encaissement en 2008 (**8 M€** encaissé en 2007).

4./ Présentation des grands équilibres financiers du projet de budget 2008

4.1 Les ratios d'épargne

Les différents niveaux d'épargne permettent d'appréhender l'évolution prévisionnelle de la situation financière de la ville. Ils sont présentés en flux réels et ne tiennent pas compte des écritures techniques d'ordre qui n'influencent pas l'équilibre global du budget.

L'épargne brute constitue un des soldes intermédiaires de gestion significatif car il permet de mesurer l'écart entre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement (hors fonds de concours versés et ressources d'investissement).

Ce solde se maintient à un niveau respectable avec plus de **9,5 M€** même si l'on peut constater une baisse d'environ **357.000 €** par rapport à 2007.

Cette évolution est liée principalement à la provision de **800.000 €** constituée cette année 2008 pour accompagner de façon optimale la manifestation de l'Armada du Siècle.

Compte tenu de la dimension exceptionnelle de cet évènement, un effort particulier a été décidé sur l'année 2008 pour que la fête soit la plus réussie possible. Sans cet engagement de la ville, l'épargne brute se serait largement améliorée puisque, outre les **800.000 €** de dépenses exceptionnelles qui pèsent sur 2008, la subvention versée à l'association « les Voiles de la Liberté » a également été majorée de **100.000 €**. Autant de dépenses qui ne pèseront plus sur le budget 2009 de la ville.

Il convient de souligner que la combinaison d'effort de gestion sans relâche et d'une ingénierie financière adaptée aux besoins de la ville, permet de faire face à ce type d'évènement conjoncturel sans déstabiliser les finances de la ville.

En ce qui concerne l'autre solde intermédiaire de gestion significatif qu'est l'épargne nette, celui-ci suit le même mouvement que l'épargne brute.

L'épargne nette qui est la résultante de l'épargne brute diminuée du remboursement de l'annuité en capital de la dette reste négative à **- 5.976.000 €** (**- 5.620.000 €** en 2007) dont **800.000 €** provenant de la provision constituée pour la manifestation de l'Armada. Le montant de l'épargne nette constaté au BP 2008 reste toutefois mieux orienté qu'en 2004 (**- 6.929.000 €**) ou en 2005 (**- 7.080.000 €**).

Sans l'effet Armada, l'épargne nette se serait améliorée de **900.000 €** pour s'établir à **- 5.076.000 €**.

La part des emprunts dans le financement des investissements s'élève à **71,75 %**. Ce ratio reste bien orienté.

4.2 Les équilibres financiers

Les grands équilibres financiers du budget 2008 se caractérisent de la manière suivante :

- ✓ Des services dotés des moyens de fonctionnement leur permettant d'assurer pleinement et sérieusement leur mission au profit des Rouennais,
- ✓ Des crédits de paiement en investissement mobilisés pour achever les grands chantiers et démarrer ceux de demain.
- ✓ Des crédits mobilisés pour le développement durable,
- ✓ Des crédits mobilisés pour accompagner la manifestation exceptionnelle de l'Armada sans déséquilibrer les finances de la ville.

En terme de mouvements budgétaires (écritures réelles et écritures d'ordre établies conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14 à compter du 1^{er} janvier 2006), le budget principal de la ville de Rouen pour l'année 2008 se présente ainsi :

<i>Mouvements réels</i>	
Dépenses réelles de fonctionnement	144 958 263
Dépenses réelles d'investissement (hors mouvements neutres)	57 381 214
TOTAL	202 339 477
Recettes réelles de fonctionnement	154 481 423
Recettes réelles d'investissement (hors mouvements neutres)	47 858 054
TOTAL	202 339 477
<i>Mouvements d'ordre</i>	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	10 991 940
Dépenses d'ordre d'investissement	8 609 780
TOTAL	19 601 720
Recettes d'ordre de fonctionnement	1 468 780
Recettes d'ordre d'investissement	18 132 940
TOTAL	19 601 720
<i>Mouvements neutres</i>	
Dépenses d'investissement OCLT	23 119 858
Recettes d'investissement OCLT	23 119 858

DEUXIEME PARTIE : EXAMEN DETAILLE DU BUDGET PRINCIPAL

1./ Analyse détaillée des principaux postes budgétaires de fonctionnement

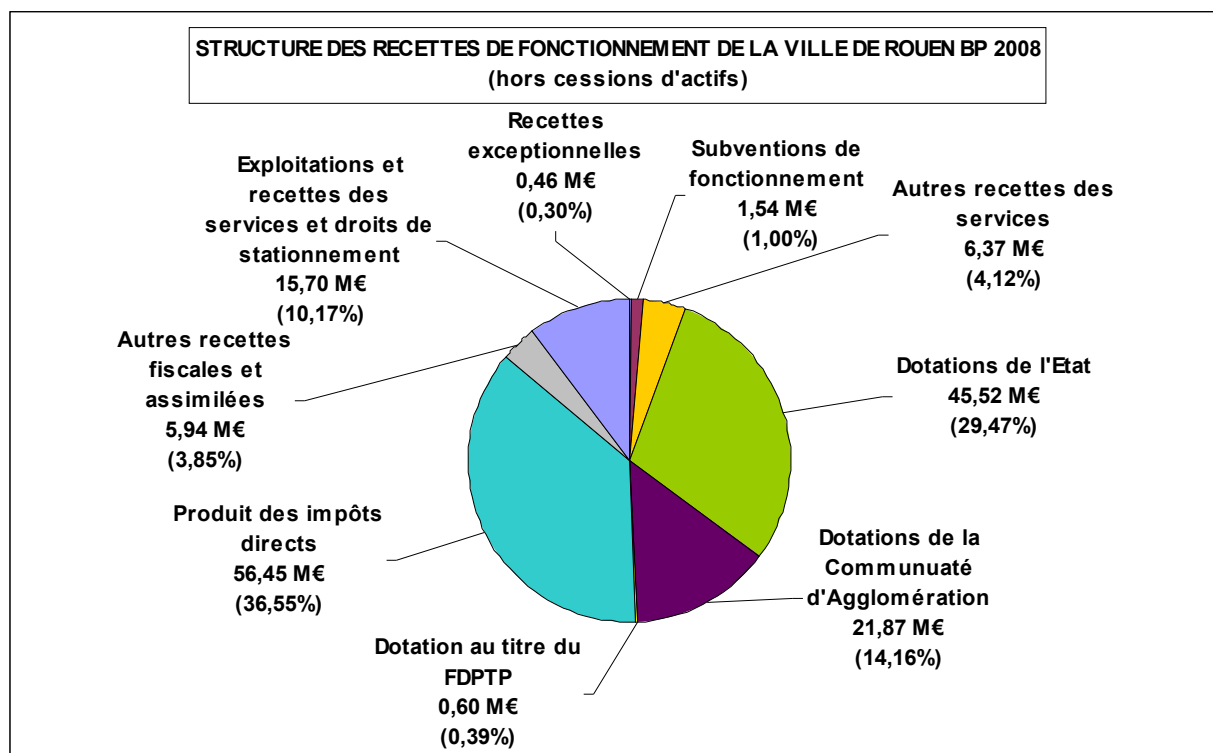
A – Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles (hors recettes de cessions d'actifs) augmentent de **+ 3,79 %** pour s'élever à **154,48 M€** en 2008 contre **148,84 M€** en 2007.

Hors effet volume (recette d'un montant équivalent aux dépenses) et SWAP, l'augmentation est de **3 %** (**1,95 %** de BP 2007 à BP 2006).

Les dotations de l'Etat évoluent faiblement **0,13 %**. La dotation de la Communauté d'Agglomération Rouennaise est un peu plus dynamique (**+ 3,14 %**) du fait de la bonne tenue des bases fiscales de taxe professionnelle sur Rouen qui rentre dans le calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire. Il faut noter à ce sujet que la ville de Rouen représente une bonne partie de cette évolution positive des bases fiscales de taxe professionnelle.

Les recettes prévisionnelles inscrites ont été évaluées dans le respect du principe de prudence comptable, les décisions modificatives viendront ajuster le cas échéant les inscriptions prévues au budget 2008.



1 – Les dotations de l'Etat : 45,52 M €

Ce poste retrace les dotations versées par l'Etat à la ville de Rouen. Il s'agit principalement de la **dotation forfaitaire** attribuée à l'ensemble des communes mais aussi de la **dotation de solidarité urbaine**.

Parmi les autres dotations significatives, on recense les diverses compensations attribuées par l'Etat relatives aux pertes de recettes de taxe d'habitation, ou de taxe foncière suite à des exonérations décidées par le législateur.

Le projet de loi de finances pour 2008 a profondément rénové le contrat de croissance.

Les règles d'indexation de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat sont modifiées afin de les rapprocher de celles retenues dans les dépenses de l'Etat.

Les règles d'indexation du contrat de croissance et de solidarité reposaient depuis 2001 sur un taux composé de l'inflation majorée d'un tiers du taux de croissance du PIB.

Conformément aux conclusions des conférences nationales des finances publiques de janvier 2006 et du rapport du conseil d'orientation des finances publiques, le projet de loi de finances pour 2008 prévoit que l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales progressera dorénavant selon le même rythme que les dépenses de l'Etat à savoir comme l'inflation (soit **+ 1,6 %** en 2008).

Les différentes dotations composant cet ensemble conservent leurs propres règles d'indexation. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement continuera de progresser selon un taux égal à l'inflation majorée de la moitié du taux de croissance du PIB.

Pour permettre le respect d'une croissance globale assise sur l'inflation, la variable d'ajustement du pacte, qui reposait jusqu'à présent sur la seule dotation de compensation de la taxe professionnelle sera dorénavant élargie à d'autres compensations d'exonérations fiscales.

Compte tenu de ces éléments, une évolution faible est prévue pour Rouen (**+ 239.000 €**), soit **+0,62%**.

1.1 Les dotations de fonctionnement

✓ **La dotation forfaitaire : 38,89 M€**

La dotation forfaitaire versée par l'Etat représente un peu moins du tiers des recettes réelles de fonctionnement. La prévision budgétaire a pris en compte une évolution de **0,62 %** par rapport à la notification de 2007 qui s'élevait à **38,65 M€**. Elle s'établirait ainsi en 2008 à **38,89 M€**.

✓ **La dotation de solidarité urbaine : 2,24 M€**

Comme l'an passé, l'introduction d'une plus grande péréquation entre communes sera mise en œuvre grâce à la dotation de solidarité urbaine.

Aux critères habituels d'éligibilité, un supplément est attribué aux communes, telles que la Ville de Rouen, qui comprennent dans leur périmètre une zone urbaine sensible ou une zone franche urbaine.

Les éléments d'analyse en notre possession permettent d'estimer une évolution encore favorable de cette dotation pour Rouen en 2008. Elle pourrait s'élever à **2,24 M€** (**2 M€** constaté en 2007).

✓ **La dotation générale de décentralisation : 1,04 M€**

Cette dotation de l'Etat se décompose en deux parties distinctes, elle est versée **au titre de l'hygiène** pour un montant estimé pour 2008 à **1.020.000 €** soit une hausse de **3,29 %** par rapport à la notification 2007, et **au titre des bibliothèques** pour **22.000 €**.

1.2 – Les allocations compensatrices : 3,28 M€

Il s'agit de compensations versées par l'Etat aux collectivités territoriales suite à des exonérations ou à des dégrèvements décidés sur la taxe d'habitation et sur la taxe foncière. Certaines allocations compensatrices afférentes à la taxe professionnelle sont toujours perçues par la Ville de Rouen, elles sont limitées à la réduction imposable des salaires et à l'abattement général de **16 %** des bases de taxe professionnelle décidé en 1988.

Les allocations compensatrices relatives à la taxe d'habitation et à la taxe foncière représentent **2,26 M€** et celles relatives à la taxe professionnelle s'élèvent à **1,02 M€**.

Les allocations concernant la taxe professionnelle diminuent d'environ de **30 %** par rapport au montant notifié en 2007 car elles constituent une variable d'ajustement au sein de l'enveloppe globale de dotations de l'Etat.

Au total, *l'ensemble du poste dotations et compensations de l'Etat* s'élèverait à **45,52 M€** en 2008 contre **45,46 M€** en 2007 soit une hausse de **+ 0,13 %** (**+ 0,71 %** de BP07/BP06).

1.3 – Autres dotations : 607 K€

✓ **FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) : 607.000 €**

Il s'agit d'une dotation qui a été versée à la ville de Rouen en 2004, en 2005, en 2006 et en 2007, il est proposé de l'estimer à **607.067 €** compte tenu des informations dont le service dispose (**593.000 €** réalisés en 2007).

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est alimenté grâce à une partie des recettes de taxe professionnelle émanant d'établissements « dits exceptionnels ». Il est géré par le Conseil Général de la Seine Maritime qui en assure la redistribution auprès de la commune sur laquelle se situe l'établissement mais aussi auprès de certaines communes limitrophes en fonction de différents critères (communes défavorisées, communes d'accueil).

La ville de Rouen bénéficie de ce fonds car le nombre de salariés de l'usine Renault Cléon résidant à Rouen a dépassé le seuil qui permet à la Ville d'être éligible à cette dotation au titre des charges supportées par les communes limitrophes. Ce seuil est calculé sur la base du nombre de salariés domiciliés à Rouen multiplié par 4 et correspond au minimum à **1%** de la population de la commune concernée.

2 – Les dotations de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise : 21,87 M€

Au stade du budget primitif, il est proposé d'inscrire les montants dont les services ont connaissance au titre de l'attribution de compensation soit **18,25 M€** et d'estimer la poursuite d'une dotation de solidarité versée par la CAR bien orientée du fait du dynamisme des bases de TP constatée sur Rouen (**3,62 M€**).

L'attribution de compensation a permis d'assurer à la ville au moment de la création de la Communauté d'Agglomération des ressources équivalentes à celles dont elle bénéficiait compte tenu des charges transférées et de la reprise de la fiscalité de l'ancien district. Elle a été calculée en fonction du produit de la taxe professionnelle perçu par la ville de Rouen en 1999.

De plus, la Communauté d'Agglomération Rouennaise verse à la ville une dotation de solidarité communautaire dont l'évolution est liée à de nombreux critères qui reposent à la fois sur des aspects sociaux (potentiel fiscal par habitant, nombre de logements sociaux, revenus des ménages, ...) mais aussi économiques (croissance des bases de taxe professionnelle).

La dotation de solidarité communautaire est en progression du fait de la bonne tenue du dynamisme des bases de taxe professionnelle sur le territoire de la ville de Rouen (2,85 M€ inscrits au BP07, et réajusté à 3,24 M€ en DM 2007).

3 – Le produit fiscal : 56,45 M €

Le projet de budget primitif 2008 repose sur une hypothèse d'évolution des bases d'imposition de + 3,45 % correspondant à une hausse d'un peu moins de 1,9 % des bases au titre de leur croissance physique et de + 1,6 % au titre de la revalorisation forfaitaire décidée chaque année par voie législative.

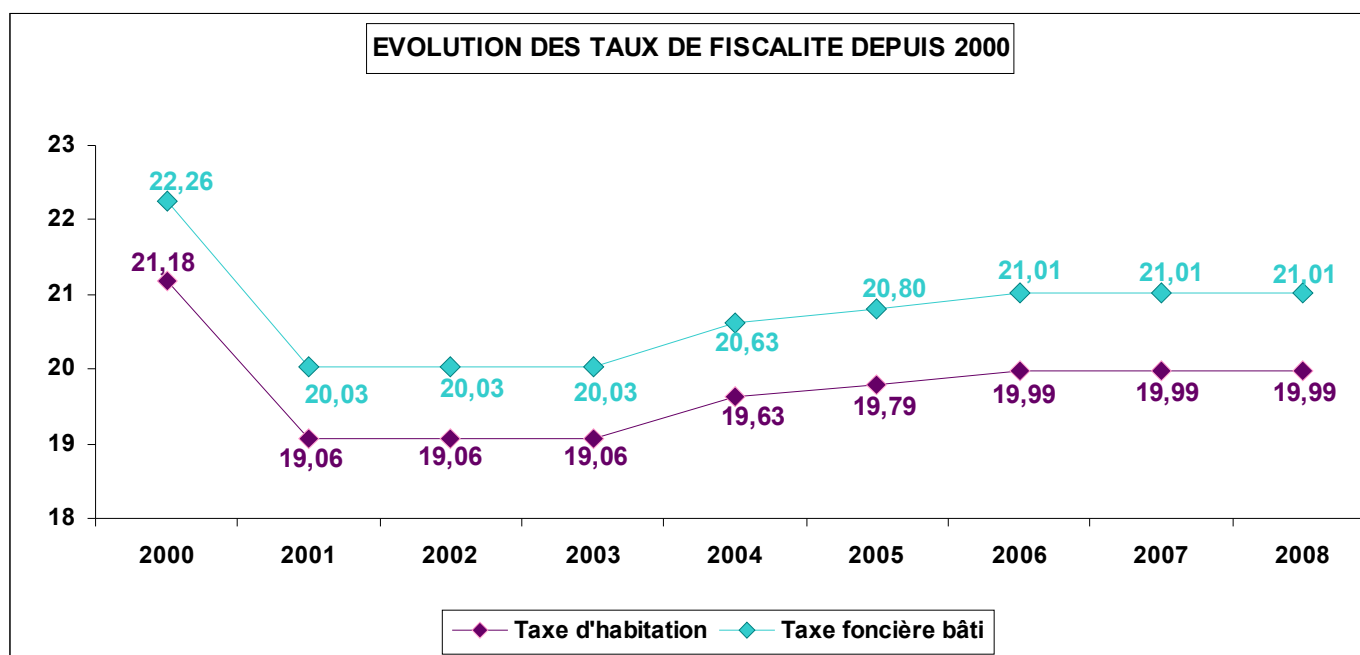
Le projet de budget propose un montant de recettes fiscales minimum à atteindre pour assurer son équilibre de 56,45 M€ dont 100.000 € de rôles supplémentaires (taxe sur les logements vacants, constructions nouvelles etc...).

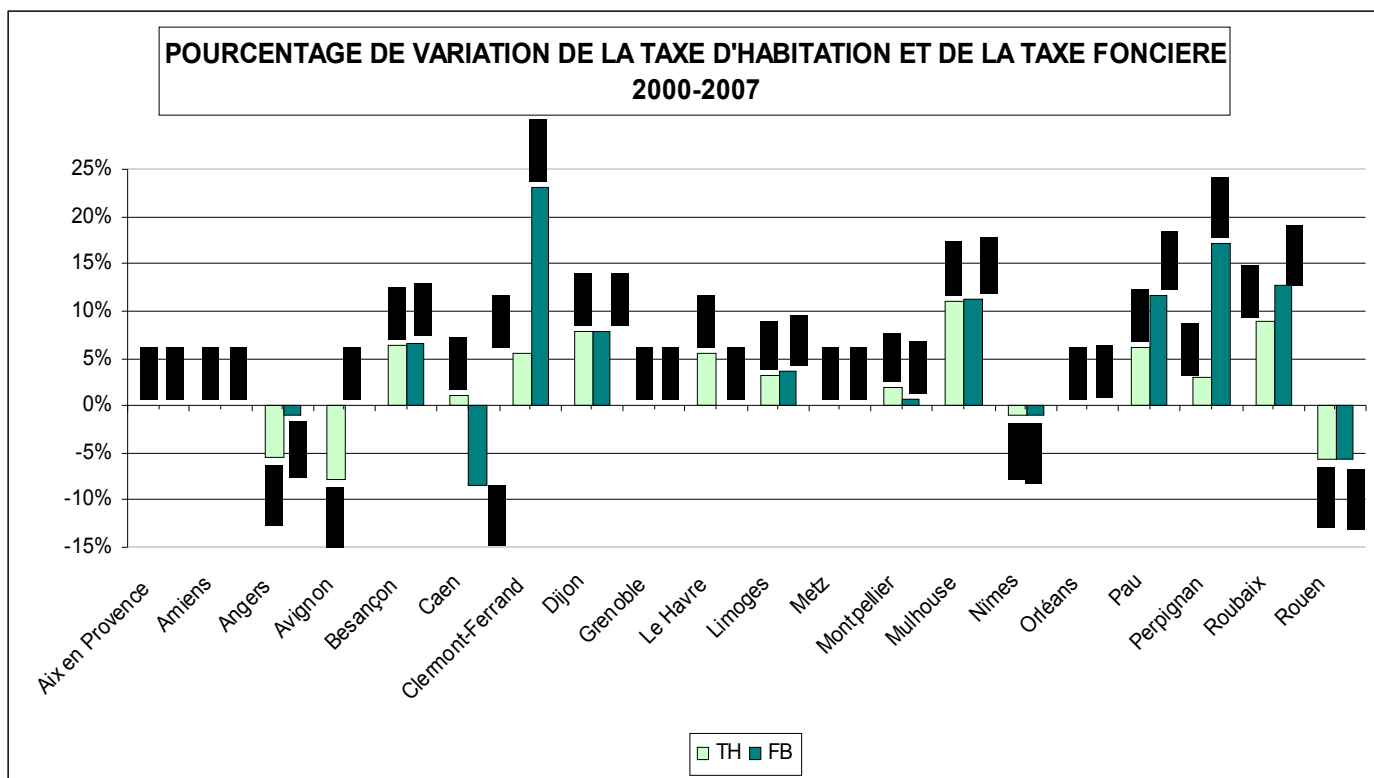
Les taux d'imposition seront votés lors de l'adoption de la décision modificative n° 1 au mois de Mars prochain après notification des bases d'imposition par les services fiscaux.

Grâce à la forte diminution de la fiscalité en 2001, la Ville de Rouen bénéficie aujourd'hui des taux d'imposition inférieurs à la moyenne de l'ensemble des villes en taxe professionnelle unique.

	Moyenne de l'ensemble des Ville à TPU (bases : 2007)	Taux d'imposition de la Ville de ROUEN en 2007
Taxe d'habitation	20,04%	19,99%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,75%	21,01%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,43%	25,08%

Source : Association des grandes villes de France et Dexia (Villes en TPU ou mixte)





Source : Association des grandes villes de France et Dexia (Villes en TPU ou mixte)

On constate que très peu de villes en France ont su, sur la durée du mandat, maintenir un niveau de fiscalité inférieure à celle qu'elles avaient trouvée en début de mandat.

4 – Les autres recettes fiscales : 5,94 M €

Ce poste augmente de **17,85 %** passant d'un montant de **5,04 M€** en 2007 à **5,94 M€** en 2008.

Cette variation relève d'une valorisation supplémentaire affectée au produit **des droits de mutation** toujours à un niveau élevé, ce qui atteste du dynamisme persistant du marché de l'immobilier sur la Ville de ROUEN. Le constaté au compte administratif 2006 s'élevant à **4 M€**, la sincérité budgétaire permet d'estimer que le niveau 2008 atteindra **3,9 M€**.

La recette liée à la taxe sur l'électricité s'annonce relativement stable, et pourrait s'élever à **1,80M€** au même niveau que le BP 2007.

5 - Les recettes d'exploitation des services et les droits de stationnement : 15,70 M €

Ce poste augmente de **6,76 %** pour passer de **14,71 M€** en 2007 à **15,70 M€** en 2008.

Cette hausse de **995.000 €** résulte pour **100.000 €** des recettes nouvelles prévues suite à l'extension du dispositif Park en Ciel, de **157.300 €** de la redevance versée par la société J.C DECAUX dans le cadre du marché de mobilier urbain, de **100.000 €** provenant de la CAF pour le fonctionnement des crèches, de **270.000 €** de remboursement de frais de musées européens suite à des échanges réalisés avec le musée des Beaux-Arts et d'une réévaluation du produit des parkings suite à des pénalités de retard à appliquer aux concessionnaires dans le cadre des travaux du parking de la Bourse.

6 – Les recettes exceptionnelles : 0,46 M€

Le crédit 2008 ne concerne que des indemnités diverses versées à la ville liées à des remboursements d'assurances.

7 – Les subventions de fonctionnement : 1,54 M€

Ce poste retrace les subventions de fonctionnement versées par l'Union Européenne, la Région, le Département ou l'Etat.

Ces subventions sont versées principalement par le Conseil Général et l'Etat pour contribuer au fonctionnement de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts et du Conservatoire National de Région.

L'aide de l'Etat en faveur de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts s'élève à **168.720 €**. Le conservatoire national de région perçoit, quant à lui, une subvention de l'Etat de **328.570 €** et du Conseil Général de **290.000 €**. Ce poste est en légère évolution par rapport à 2007.

A noter des recettes attendues pour la dernière année du programme Spatial Métro pour **130.000€**.

8 – Les autres recettes diverses : 6,37 M€

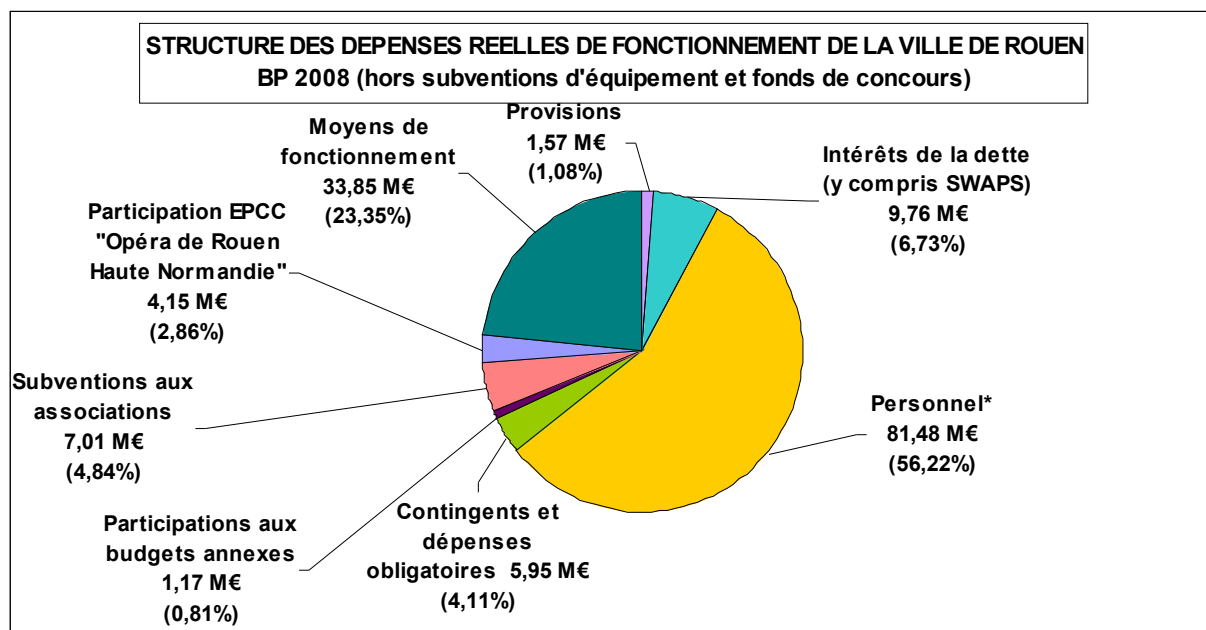
Ce poste augmente de **22,03 %** pour passer de **5,22 M€** en 2007 à **6,37 M€** en 2008. Il s'agit pour l'essentiel de l'effet volume lié aux opérations de SWAPS (opération que l'on retrouve en dépenses + **1.040.000 €**).

Ce poste regroupe les recettes liées au personnel, les participations reçues des budgets annexes et les produits financiers.

Les recettes qui concernent les remboursements de frais de personnel restent stables pour passer de **2,21 M€** en 2007 à **2,33 M€** en 2008 soit **+ 5,01 %**.

Enfin, les produits financiers concernent essentiellement les SWAPS. Ils correspondent à des opérations financières d'échanges de taux permettant de bénéficier d'opportunités offertes par les marchés financiers. La prévision de recette fixée à **4,04 M€** doit être confrontée à celle prévue en dépense pour **3,40 M€**.

B – Les dépenses de fonctionnement



* total des charges salariales (traitements, charges, tickets-restaurant) et des autres charges de personnel (frais de formation, frais de mission, mutuelle, contrat de prévoyance sociale, C.O.S.C., autres charges obligatoires de personnel). Le seul chap 012 représente 55% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de + **4,31 %** passant de **138,96 M€** en 2007 à **144,96 M€** en 2008.

9 – Les dépenses de personnel et assimilées : 81,48 M€

Il s'agit du principal poste budgétaire puisqu'il représente **56,22 %** du total des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce poste regroupe à la fois **les charges de personnel au sens strict** (chapitre 012 dans la nomenclature comptable M14) à savoir les traitements, les charges patronales, les titres repas ainsi que de **nombreuses dépenses relatives au personnel** telles que la formation des personnels titulaires et emplois aidés, la mutuelle, les frais de mission...

Les dépenses de personnel au sens strict augmentent de **2,31 %** par rapport au budget primitif 2007 (chapitre 012).

Sur 2008, la ville supportera en année pleine la totalité des 42 postes budgétaires ouverts en 2007, afin d'augmenter le niveau du service public (préparation à l'ouverture de la Médiathèque, création de la Structure Multiservices Petite Enfance « Terre des Enfants », reprise de la crèche les Explorateurs, réouverture du MHN, le Gros Horloge, ...).

Enfin, la ville maintient son effort d'accueil de personnes engagées dans un parcours d'insertion professionnelle (dispositifs d'apprentissage, CA, CAE, adulte relais). Début décembre, on dénombre : 14 agents en CAE, 37 CA, 22 apprentis, 5 adultes relais, ...)

Par ailleurs, la résorption de la précarité du personnel continue à être une priorité de la ville (50 intégrations en 2007).

La répartition des crédits de personnel se décompose de la manière suivante (en K€) :

	B.P. 2007	B.P. 2008	Evolution
Chapitre 012	77 981	79 780	2,31%
Autres dépenses de personnel (chap. 011 / 65 / 67)	1 624	1 702	4,80%
TOTAL	79 605	81 482	2,36%

L'évolution des charges de personnel intègre des mesures d'ordre général tel que le glissement vieillesse technicité estimé à **0,7 %** de la masse salariale, une hypothèse d'augmentation indiciaire évaluée à **0,2 %**. Soit une prévision de l'augmentation du point d'indice de **0,4 %** à compter du 1^{er} juillet 2008. Cette évolution tient compte également de l'augmentation du nombre de promotions internes et d'avancements de grades permise par revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C pour la troisième année consécutive. La poursuite de l'amélioration du régime indemnitaire amènera en 2008 une nouvelle grille de prime pour les agents de catégorie C (+ **100.000 €**).

Les crédits relatifs aux emplois aidés et notamment aux contrats d'avenir et aux contrats d'accompagnement dans l'emploi sont valorisés en 2008 à hauteur d'environ **951.110 €** (rémunération et charges). Le montant de cette valorisation financière représente une hausse des crédits emplois aidés par rapport à l'exercice 2007 (**5,24 %**).

Les autres charges de personnel :

Les autres charges de personnel concernent la subvention de la ville versée au COSC (Comité des Œuvres Sociales et Culturelles) pour **312.500 €** ainsi que la prise en charge par la ville de l'Allocation Enfant Handicapé (**34.200 €**). La participation versée à la mutuelle du personnel représente **319.000 €**.

La revalorisation importante proposée par la ville en matière de formation (**324.000 €** au budget primitif 2007, **400.000 €** au budget primitif 2008, soit **+ 23,46 %**), s'inscrit dans la seconde année d'une évolution triennale de ces crédits. Cet effort concrétise la volonté de développer le professionnalisme des agents au bénéfice d'un service public de qualité.

10 – Les contingents et les dépenses obligatoires : 5,95 M€

Ce poste augmente de **2,31 %** par rapport à 2007 passant de **5,81 M€** en 2007 à **5,95 M€** en 2008.

La quasi-totalité des postes est reconduite à l'identique en 2008, avec une volonté affirmée de la ville à soutenir l'Aéroport Rouen Vallée de Seine (**250.000 €**).

En ce qui concerne le Centre Communal d'Action Sociale, il est prévu de verser une subvention de **3,56 M€** en 2008 en augmentation par rapport à 2007 (**3,07 M€**) et 2007 (**3,35 M€**). Cette variation de **208.000 €** permettra au Centre Communal d'Action Sociale de poursuivre ces activités vers les plus démunis. Il s'agit d'un signal fort de solidarité vers ceux qui en ont le plus besoin.

Il est rappelé que le Centre Communal d'Action Sociale, dans le cadre de son activité sociale et d'insertion gère deux sites d'accueil de jour, la Chaloupe et l'Escale. Il mène parallèlement des actions en faveur des personnes âgées par le biais d'une unité d'aide à domicile, d'un service de soins infirmiers également à domicile, de cinq logements-foyers, les résidences Bonvoisin, Gallieni, Le Ruissel, St Filleul et Trianon destinées à accueillir une population âgée autonome et d'un établissement, La Pléiade, conçu pour l'hébergement de personnes âgées dépendantes.

Enfin, le Centre Communal d'Action Sociale pilote comme maître d'ouvrage la future Maison des Aînés, dont l'ouverture est prévue en 2008.

Il convient également de souligner que depuis 2007, la ville se substitue au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), certaines dépenses (l'Escale pour **60.000 €/an**), Education Musique à l'école **100.000 €**, radio HDR, APMAR ... n'y étant plus éligibles. La ville reprend pour plus de **183.000 €** de dépenses initialement financées par le CUCS et qui sont désormais à la charge du budget.

11 – La participation au budget annexe théâtre Duchamp Villon : 1,15 M€

Elle se monte à **1,15 M€** (hors taxe). Au montant de cette participation, il convient d'ajouter la TVA de **2,1%**, soit **1,17 M€ TTC**, en légère augmentation par rapport à 2007 (**1,13 M€ TTC**).

12 – Les subventions aux associations (hors Opéra de Rouen, AGEMUR et COSC) : 7,01 M€

Les subventions aux associations s'élèvent à **7,01 M€** en progression par rapport à 2007 (**6,50M€**). Cette progression comprend un versement de **376.000 €** pour l'Armada en prévision de la manifestation qui se déroulera en 2008 (**166.000 €** ont été versés en 2006, **376.000 €** déjà versés en 2007 dont **266.000 €** inscrit au BP 2007)

En ce qui concerne l'établissement public de coopération culturelle « **Opéra de Rouen-Haute Normandie** », créé au 1^{er} janvier 2004, la participation de la Ville est ajustée à **4,15 M€** conformément à la convention signée avec l'établissement. D'autre part, la subvention versée à l'association de gestion des écoles de musique de Rouen (l'AGEMUR) est fixée à **461.250 €**.

13 – Autres dépenses diverses : 1,57 M€

Ce poste budgétaire est composé d'une provision générale pour dépenses imprévues d'environ **967.000 €** dont **800.000 €** pour les dépenses liées à l'Armada (essentiellement le paiement des heures supplémentaires des personnels municipaux mobilisés pour cet évènement), de crédits permettant de faire face à des titres annulés ou admis en non-valeur pour **190.000 €**, et du reversement de la TVA collectée pour des prestations de services assujettis pour **83.600 €**. Quant au reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme, elle s'élève à **130.000 €**.

14 – Les moyens de fonctionnement des services : 33,85 M€

Les crédits inscrits au titre des moyens des services passent de **32,48 M€** en 2007 à **33,85 M€** en 2008. Ils comprennent le fonctionnement général de la ville (administration générale, les dépenses d'énergie et de fluide, les prestations de services publics et autres dépenses) et les moyens d'intervention des services municipaux. Ce poste supporte l'augmentation régulière du coût de l'énergie depuis ces trois dernières années.

Le contrat de Partenariat Public Privé verra ses premiers effets s'appliquer (éclairage, feux tricolores, énergie, maintenance des bornes escamotables ...), **2,09 M€** seront consacrés au versement du loyer 2008 dont **781.000 €** pour l'énergie, **1.154.000 €** pour la maintenance et **160.000 €** pour les frais financiers. Ce montant est équivalent à ce que consacrait la ville en charge de fonctionnement avant la signature du PPP.

14.1 – Les dépenses afférentes au fonctionnement général : 18,33 M€

Les dépenses de fonctionnement général (assurances, téléphone, énergie, maintenance...) passent de **17,37 M€** en 2007 à **18,33 M€** en 2008 soit une progression de **5,48 %** liée essentiellement à la montée en charge du PPP du fait de la structuration financière du contrat qui après une baisse en 2007 revient à un niveau de dépense équivalent à ce que consacrait la ville avant PPP à la maintenance et à l'énergie de son éclairage public et du SLT.

14.2 – Le poste « interventions et moyens des services » : 15,52 M€

Ce poste reste relativement stable d'une année sur l'autre.

En conclusion, le budget de fonctionnement 2008 de la ville de Rouen évolue pour sa partie dépenses, de manière très raisonnable (**2,71 %** hors inflation).

Cette faible évolution des dépenses permet de consacrer près de **1,17 M€** à l'Armada 2008 tout en garantissant aux services des moyens humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

2./ La section d'investissement

A – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement attendues s'élèvent (hors emprunt) à **11,83 M€** (**17,68 M€** en 2007).

1 – Les ressources d'investissement hors subventions et cessions d'actifs

Les ressources propres d'investissement sont estimées à **7,18 M€** en 2008 pour un montant évalué à **6,80 M€** en 2007.

Cette évolution résulte d'une évolution favorable de la taxe locale d'équipement dynamique du fait d'investissement immobilier soutenu sur la ville de Rouen (**719.889 €**) et du produit des amendes (**2.600.000 €**) réévalué dès le BP pour tenir compte de la réalisation prévue au CA 2007 (près de **2.800.000 €**). Le FCTVA reste relativement stable (**3.860.575 €** au BP 2008 contre **4.053.884 €** au BP 2007).

2 – Les subventions d'investissement : 7,44 M €

Il convient de rappeler que depuis la DM2 2007, le principe de gestion en AP/CP a été étendu aux recettes d'investissement.

Ainsi sont désormais inscrites au BP en crédit les seules ressources dont l'encaissement présente un degré de certitude élevé au regard de la réalisation des travaux.

Les engagements de nos partenaires sont inscrits en autorisation de programme.

Pour 2008, le montant des subventions est évalué à **7,45 M€**. On peut noter les principaux encaissements qui relèveront d'opérations achevées, ainsi **849.826 €** sont attendus de l'ANRU pour les aménagements TEOR, **25.000 €** de l'Etat pour les travaux d'aménagement du pont Boieldieu, **103.715 €** seront versés par la Région dans le cadre du démarrage de l'auberge de jeunesse, **162.156 €** pour l'aménagement du cœur de quartier à Grammont par la Région.

La restauration de la Tour Couronnée de l'Abbatiale Saint Ouen et de la Tour de la Lanterne verront l'arrivée de crédit du Département pour des montants spécifiques de **315.217 €** et **188.125€**. Enfin, une somme de **143.122 €** est attendue du Conseil Général pour l'aménagement de la Chapelle Saint Louis.

L'Etat accompagnera le démarrage des travaux de la Médiathèque en versant dès 2008 un montant de **3.650.000 €** de participation.

3 – Les cessions d'actifs : 3.181.863 €

Après une année 2007 exceptionnelle qui a vu la vente des docks et entrepôt et du foncier pour accueillir le futur palais de justice, le montant des cessions d'actifs revient à un niveau plus classique avec des ventes plus modestes mais particulièrement pertinentes pour l'aménagement de la cité (immeubles à l'entrée de Pélissier, « Lods » sur les Hauts de Rouen ou certains immeubles au centre ville dont la ville n'a plus l'utilité).

B – Les caractéristiques de l'endettement

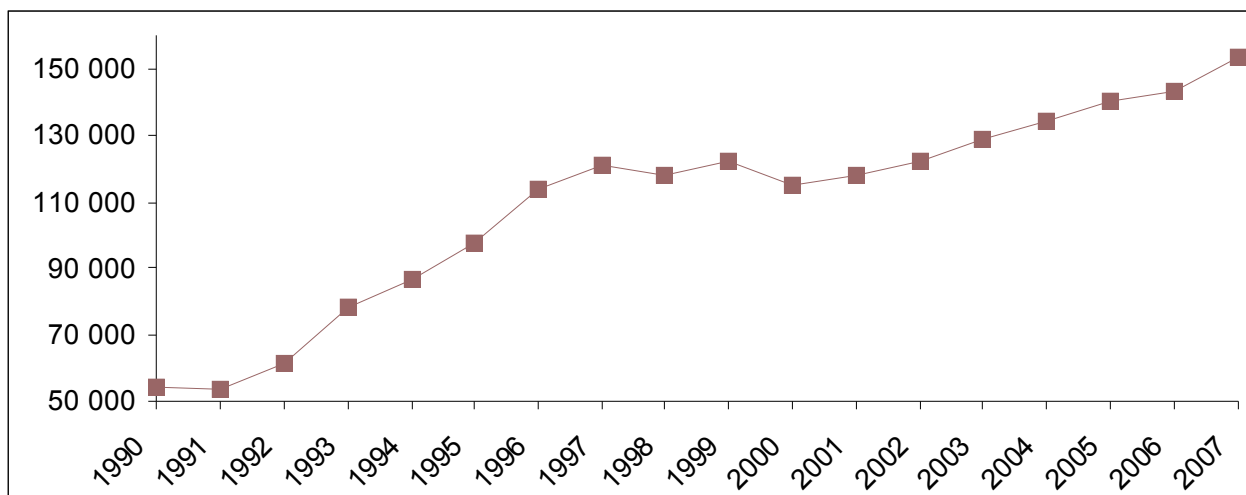
L'emprunt destiné à financer les investissements 2008 du budget principal et nécessaire pour assurer l'équilibre de la section d'investissement du budget est de **30,05 M€**.

Cette prévision sera naturellement révisée au cours de l'exercice lors des décisions modificatives, en fonction de la progression des travaux et de la notification de nouvelles subventions d'investissement.

1.1 – La dette propre

L'encours de la dette propre du budget principal était au 1^{er} janvier 2007 de **142.524.914,10 €**. Du fait, de l'amortissement 2007, le stock de dette atteindra au 31 décembre 2007 **153.668.319,90 €** soit une augmentation de BP à BP de **7,82 %**.

**Evolution du stock d'endettement de la dette propre
De 1990 à 2007 au 31 décembre (données K€)**



L'encours de la dette en tant que tel est peu significatif. Une appréciation objective de l'état d'endettement de la collectivité nécessite de mettre en relation l'augmentation de l'encours de la dette et les investissements réalisés.

Ainsi, si l'encours de la dette évolue du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 de **11.643.405 €**, les investissements réalisés en 2007 sont estimés à plus de **50 M€**.

Après une année exceptionnelle en 2006 (**40 M€** de mandaté), l'année 2007 sera marquée également par un niveau de réalisation extrêmement important.

En deux ans la ville aura investi près de 3 années de niveau moyen d'investissement du précédent mandat tout en maîtrisant son niveau d'endettement.

En ce qui concerne la charge des intérêts de la dette, après intégration des nouveaux emprunts et des ouvertures de crédit long terme (OCLT) non mobilisées à ce jour, le taux moyen de la dette hors SWAPS est de **4,09 %**.

La gestion de la dette et le recours à l'ingénierie financière développés en partenariat avec les banques a permis de réduire ce taux à **3,80 %** et d'absorber ainsi l'augmentation régulière du coût de l'argent depuis 12 mois (l'euribor 3 mois est passé de **3,725 %** le 1^{er} janvier 2007 à **4,791 %** le 1^{er} octobre 2007).

1.2 – La dette garantie

Ainsi, au cours de l'exercice 2007, la ville de Rouen a garanti près de **10.000.000 €** d'emprunt dont **35 %** sont destinés au logement social et **33 %** aux besoins du centre de lutte contre le cancer Henri Becquerel.

Cet engagement fort n'a pour autant pas alourdi le stock de dette garantie. En effet, l'encours qui était au 1^{er} janvier 2007 de **131.860.230,47 €** sera, du fait de l'amortissement naturel de la dette, de **131.636.175,79 €**.

Il demeure toujours à ce stade difficile d'anticiper l'évolution de la dette garantie pour l'exercice à venir. Son niveau dépend en effet du dynamisme des acteurs locaux et de leur capacité à faire avancer les projets.

1.3 Ligne de Trésorerie

La ville de Rouen dispose à ce jour de 3 lignes de trésorerie souscrites pour un an auprès de DEXIA, de la Caisse d'Epargne de Haute-Normandie et de la Société Générale, pour un montant global de **29.000.000 €**. Ce dispositif financier permet à la ville de faire face à ses décalages de trésorerie sans pour autant devoir mobiliser un emprunt long terme.

Une consultation sera initiée en septembre 2008 auprès des partenaires bancaires de la ville afin de reconduire ce dispositif pour un montant identique.

C – La politique d'investissement

1 - L'ajustement du PPI 2002-2008 pour clore le terme du mandat

Au regard de l'ajustement réalisé l'an passé et du délai court qui sépare le terme du mandat du vote du budget 2008, le PPI sera ajusté pour financer les moyens nécessaires à la réalisation des opérations dites récurrentes (maintenance, travaux dans les écoles, sécurité renouvellement d'équipements, etc ...), à faire face, par la mobilisation de ressources, à la montée en charge des opérations liées au Grand Projet de Ville (GPV), ou aux opérations « phares » en cours de réalisation.

Ce montant du PPI 2002/2008, avant vote du BP 2008, s'élève à **371 M€ TTC** soit **310 M€ HT**, dont **133 M€** sont mandatés. Il s'élèvera après le vote à **426 M€ TTC**.

Le PPI s'élevait à **304 M€** au BP 2007. Son montant a évolué au cours de l'exercice 2007 pour s'établir à **371 M€**, l'essentiel de l'augmentation relève du contrat de partenariat (**+ 68,33 M€ TTC**), qui, bien qu'il s'exécute et soit payé sur 20 ans, doit, selon les règles budgétaires, être inscrit pour la totalité de son montant en investissement. Mais bien entendu, comme pour toutes les autres AP, les crédits ne seront effectivement ouverts qu'en fonction des besoins annuels au paiement de la fraction investissement prévue au contrat et de la « Médiathèque » dont le montant a été réévalué de **5,6 M€** en DM3 2007. Les AP correspondant au PPI réajusté 2002-2008 seront ouvertes dès le BP 2008 au regard du calendrier électoral.

Par ailleurs, afin d'éviter un gonflement artificiel du programme sectoriel GPV, la Convention Publique d'Aménagement du quartier de la Grand'Mare, est inscrite comme celle de Grammont, depuis le BP 2006 en charge nette.

L'ajustement du PPI a été réalisé comme l'an passé en tenant compte, d'une part, de l'évolution des programmes sectoriels et de leur rythme d'exécution sur la période restant à couvrir.

Les principales augmentations d'Autorisation de Programme soumises au budget primitif 2008 sont listées ci-après :

*** Programme sectoriel : Espaces Publics (voirie/propreté)**

Une augmentation d'AP de **1.421.182 €** qui résulte d'un ajustement d'AP pour la maintenance du patrimoine afin de prendre en compte les aménagements de voirie du pont Flaubert (Lillebonne, Nétien, Dormoy), l'aménagement des quais hauts rive droite le long du boulevard Gambetta et la réalisation de pistes cyclables (délibération du 13 avril 2007), la poursuite de la politique liée au déplacement urbain et plus particulièrement la protection du plateau piétonnier.

* Programme sectoriel : Espaces Verts

Il s'agit d'une augmentation d'AP de **201.458 €** dûe pour l'essentiel aux travaux de reprise de concession dans les cimetières.

* Programme sectoriel : Enseignement - Ecoles

Ce programme est réabondé de **719.993 €** pour faire face aux travaux de sécurité maintenance à engager en 2008, la poursuite de l'effort engagé dès 2007 sur l'équipement bureautique des écoles et la continuation des travaux de rénovation des cours d'écoles qui auront mobilisé près de **1.747.000 €** depuis le début du mandat.

* Programme sectoriel : Développement Economique

L'augmentation d'AP de **330.048 €** correspond au réabondement de la participation ville au GIP/Marité au regard des crédits à mobiliser pour la poursuite du projet.

* Programme sectoriel : GPV

Un complément d'AP de **12.767.527 €** est nécessaire afin de faire face au démarrage des CPA Lombardie et Châtelet (conseil municipal du 19/10/2007 pour respectivement **4.143.354 €** et **7.774.173 €**).

* Programme sectoriel : Habitat

L'augmentation d'AP prévue de **1.665.201 €** permettra de positionner des crédits pour Rouen Habitat dans le cadre du protocole CGLLS et prévoir les besoins au titre du programme OPAH-Renouvellement Urbain.

* Programme sectoriel : Patrimoine Historique et Développement Touristique

La démarche d'ouverture complémentaire d'AP de ce programme pour **876.425 €** est consacrée pour sa quasi-totalité aux opérations d'étude et de travaux du temple Saint Eloi (**820.000 €** prévus par délibération du 19/10/2007), le solde relevant d'ajustement mineur suite aux crédits à inscrire au BP 2008.

* Programme sectoriel : Urbanisme

L'évolution conséquente de ce programme au BP 2008 (**35.444.940 €**) est liée au démarrage opérationnel des deux ZAC Luciline et Aubette-Martainville. Les bilans prévisionnels transmis par notre aménageur Rouen Seine Aménagement conduisent à une participation ville de respectivement **21.361.756 €** et **11.504.000 €**. Le solde de l'augmentation d'AP de ce programme est consacré aux voies nouvelles à créer dans le programme d'urbanisation des quartiers ouest pour **3.470.660€** (rue Manchon-Frères/Jean Ango/rue du Pré-de-la-Baraille)

P.P.I. 2002-2008

Programmes sectoriels	Montant PPI 2002/2008 à fin 2007	Montant PPI 2002/2008 projeté au BP 2008	CP mandatés Antérieurs à fin 2006	CP ouverts 2007 (yc DM3)	CP demandés au BP 2008	CP PPI Ultérieurs
ESPACES PUBLICS	106 255 514	107 676 696	20 423 506	8 602 707	8 728 546	69 921 936
ESPACES VERTS	7 440 317	7 641 775	4 859 936	1 058 915	863 022	859 902
EQUIPEMENTS SPORTIFS	14 561 194	14 658 538	11 365 907	2 158 550	877 700	256 381
ENSEIGNEMENT - ECOLES	13 392 619	14 112 612	11 016 827	1 635 872	1 267 544	192 369
PETITE ENFANCE	9 944 336	10 181 456	1 725 836	3 068 815	624 567	4 762 238
JEUNESSE	9 345 892	9 345 893	2 609 177	2 287 579	2 769 000	1 680 137
BATIMENTS - PARC AUTOMOBILE	13 289 176	13 509 855	8 607 826	2 898 131	1 517 000	486 898
ACTIONS FONCIERES	19 588 761	20 264 637	13 021 961	2 643 817	2 200 400	2 398 459
AIDE SOCIALE	1 716 854	1 776 854	632 104	485 000	299 750	360 000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6 612 340	6 942 388	3 466 333	2 318 742	950 000	207 313
EQUIPEMENTS CULTURELS	55 788 727	55 980 881	8 551 474	7 747 402 15 345	6 049 961	33 632 044
GRAND PROJET DE VILLE	70 495 456	83 262 984	26 936 760	353	10 669 754	30 311 117
HABITAT	7 314 977	8 980 478	3 830 775	2 445 820	1 530 500	1 173 383
INFORMATIQUE	3 869 204	3 909 704	3 236 726	393 313	200 000	79 665
MOYENS DES SERVICES	9 856 579	9 749 748	5 617 408	2 431 129	819 970	881 241
PATRIMOINE HISTORIQUE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	14 108 932	14 985 357	5 251 183	2 468 522	622 000	6 643 652
URBANISME	7 840 903	43 285 843	1 858 372	1 637 189	1 651 500	38 138 782
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	371 421 781	426 265 699	133 012 112	59 626 856	41 641 214	191 985 517

Programmes sectoriels Budgets annexes - Hors taxes	Montant PPI 2002/2008 à fin 2007	Montant PPI 2002/2008 projeté au BP 2008	CP mandatés Antérieurs à fin 2006	CP ouverts 2007 (yc DM3)	CP demandés au BP 2008	CP PPI Ultérieurs
THEATRE DUCHAMP-VILLON	5 270 000	5 270 000	755 035	132 715	20 000	4 362 250
THEATRE DES ARTS	5 200 000	5 200 000	4 393 871	348 126	139 200	318 804
TOTAL BUDGETS ANNEXES	10 470 000	10 470 000	5 148 906	480 841	159 200	4 681 054
TOTAL GENERAL Budget principal + Budgets annexes	381 891 781	436 735 699	138 161 018	60 107 697	41 800 414	196 666 571

L'ajustement opéré par rapport au D.O.B s'explique par un ajustement plus fin de la prévision budgétaire.

2 - Les crédits de paiement prévus en 2008

La masse totale de crédits de paiement gérés en AP/CP prévue au budget primitif 2008 (budget principal et budgets annexes) s'élève à **41,80 M€** dont pour **40 %** pour ce qui concerne les investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage délégués ou subventions d'équipements versées à des tiers, et pour **60 %** directement par les services municipaux.

En cumulant les crédits gérés hors AP/CP, le montant total des crédits d'investissement s'élève à **42,04 M€**.

3 - Les 41,64 M€ d'investissement en 2008 sur le budget principal regroupent des opérations que l'on peut répartir de la manière suivante

*** Voirie, Eclairage public & signalisation (8,73 M€)**

L'année 2008 sera marquée par un effort sans précédent pour améliorer l'espace public de nos concitoyens. Ainsi, outre les crédits propres à la maintenance du patrimoine (**2,05 M€**) et aux travaux nécessaires après les opérations immobilières en cours (**350.000 €**), c'est la montée en charge des crédits mobilisés pour le contrat de partenariat qui concrétise l'effort financier de la ville pour moderniser les installations de son espace public.

- Eclairage et circulation :

Ainsi, le contrat de Partenariat Public Privé qui a vu ses premiers effets au second semestre 2007 sur la circulation (Signalisation Lumineuse Tricolore) et l'éclairage public selon le schéma directeur aménagement lumière nécessitera un loyer de **3.970.000 €** conformément aux modalités financières prévues lors de la signature.

Après un démarrage en 2007, le Contrat de Partenariat montera en puissance durant l'année 2008. Pour la signalisation lumineuse tricolore un investissement de **1,6 M€** sera consacré au remplacement et la mise en conformité de 45 carrefours (135 armoires seront mises en conformité). Les 8 carrefours les plus importants sont :

- Pont Corneille / Avenue J. Moulin,
- Place de l'Hôtel de Ville,
- Place des Martyrs de la Résistance,
- Place Carnot,
- Place B. Tissot / Rue Verte,
- Route de Lyons / Route de Repainville,
- Rue Saint Maur / Rue de la Corderie,
- Route de Lyons / Rue de la Petite Chartreuse.

Ainsi, la régulation du trafic automobile pourra-t-elle être organisée dès 2008.

L'éclairage public fera l'objet d'un effort sans précédent avec la reconstruction de 70 rues (soit environ 1.650 points lumineux) en conformité avec le schéma directeur d'aménagement lumière. L'investissement sera à la hauteur des travaux envisagés, soit **2,8 M€**. Cet investissement important a pour objet de remplacer un éclairage vétuste par des matériels aux normes pour une lumière adaptée au contexte urbain et peu gourmand en énergie (- **30 %**).

- Quartier Ouest et quais de Seine :

Le raccordement du Pont Flaubert aux quartiers Ouest est un des éléments clé de la redynamisation de cette partie de la ville. **650.000 €** seront consacrés dès le BP 2008 au raccordement du pont (raccordement par les rues de Lillebonne, Nétien et Dormoy) sous maîtrise d'ouvrage de la ville.

L'aménagement des quais se poursuivra sous la conduite de l'agglomération de la ville et du Port Autonome de Rouen. Les uns après les autres, les hangars sont réhabilités et les trois ultimes réhabilitations commenceront en 2008. La ville affectera près de **300.000 €** à l'aménagement des quais en 2008.

La ville poursuivra son action sur la protection du plateau piétonnier et les déplacements urbains (**315.000 €**), et affectera les crédits nécessaires à la fin des travaux de la place Saint Clément (**350.000 €**).

- Plateau piéton, circulations douces :

Près de **250.000 €** seront affectés au financement en cours de TEOR au centre ville sous maîtrise d'ouvrage CAR.

Enfin, dans la continuité des aménagements en cours pour améliorer l'espace réservé aux cyclistes (Pont Boieldieu), **100.000 €** seront dès le BP réservés à l'aménagement des pistes cyclables en haut du boulevard Gambetta.

* Propreté (0,18 M€)

Près de **120.000 €** seront mobilisés pour acquérir du matériel mécanisé de nettoyage afin de compléter le parc existant. **50.000 €** seront à nouveau consacrés à l'extension des bacs enterrés après plus de **275.000 €** en 2007.

* Espaces verts (0,86 M€)

Outre les crédits récurrents nécessaires à la maintenance du patrimoine vert de la cité, la préoccupation 2008 portera sur l'aménagement des cimetières et plus particulièrement sur les travaux de reprise des concessions (**100.000 €**).

Le travail réalisé pour mettre en valeur le poumon vert de Rouen qu'est la côte Sainte Catherine sera poursuivi en 2008 avec **60.000 €** inscrits dès le BP après **123.000 €** en 2007.

L'aménagement des aires de jeux - Croix d'Yonville pour environ **90.000 €** marque la volonté de la ville de fournir à sa population des lieux de détente simple et familiale.

* Jeunesse, Vie Scolaire, Petite Enfance et Equipements sportifs (5,54 M€)

La construction de l'Auberge de Jeunesse rouennaise focalisera l'attention de tous durant l'année 2008 et mobilisera les crédits nécessaires pour le bon déroulement des travaux. Cette structure ouvrira au printemps 2009 dans l'ancienne teinturerie Auvray. Cet ancien site textile rénové accueillera entre 80 et 120 personnes et sera classé « 4 sapins ». **2.426.000 €** seront ouverts dès le BP 2008.

La Maison de la Famille à Grammont ouvrira ses portes en début d'année 2008, la fin du chantier mobilisera encore **220.000 €** en 2008.

Des crédits seront également inscrits dès le BP 2008 afin de rémunérer les prestations des architectes qui seront amenés à concourir pour la future crèche Dolto dont la réalisation est fortement attendue par la population.

Enfin, la ville a initié en 2007 un programme important de remise à niveau du mobilier, du matériel pédagogique et de la bureautique dans les écoles. L'action sera également développée en 2008 avec **200.000 €** d'équipement divers et **100.000 €** pour l'acquisition d'ordinateurs.

Les crédits de sécurité maintenance ou de rénovation de gymnase de remise en état de terrain de sport mobiliseront comme en 2007 près d'un million d'euros.

* Habitat / Aide Sociale (1,83 M€)

Année après année, la ville est au rendez-vous de son effort financier annuel pour aider Rouen Habitat conformément au protocole CGLLS. En 2008, c'est **1.140.000 €** qui seront à nouveau versés à Rouen Habitat.

La ville prendra en charge les coûts de renforcement à la maîtrise d'ouvrage dont Rouen Habitat a besoin et pour laquelle la Région et le Département n'ont pas donné suite, soit une charge supplémentaire de **210.000 €**.

Le CCAS bénéficiera d'une subvention de **100.000 €** (après **80.000 €** en 2007) pour soutenir l'effort de rénovation et de mise aux normes des logements.

En ce qui concerne la Maison des Aînés, la ville versera le solde de la subvention de **270.000 €** en 2008 (soit **165.000 €**). Cet équipement ouvrira début 2008 rue des Arsins. Les 400 m² et son équipe de 30 personnes accueilleront notamment le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), le service des aînés du CCAS, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM). La structure intégrera l'association Rouen Senior, le club de l'ARAPA et son atelier.

Enfin, la ville accompagnera sous forme de subvention l'offre de logements locatifs dans le cadre du programme OPAH-Renouvellement Urbain ou pour la construction locative sociale (**230.500 €** y seront consacrés).

* Développement Economique (0,95 M€)

La fin des travaux de la rue Beauvoisine nécessitera des crédits à hauteur de **550.000 €**. Le programme de rénovation des façades commerciales (**100.000 €**) sera poursuivi en 2008.

Le Marité actuellement en restauration à Cherbourg mobilise les meilleurs charpentiers de marine. Il fait l'objet d'une demande de classement au titre des monuments historiques, un crédit de **300.000 €** marquera en 2008 l'intérêt que porte Rouen à la restauration de ce bâtiment.

* Tourisme, Culture, Patrimoine Historique (6,67 M€)

Après **4,71 M€** mobilisés en 2007 pour le projet Médiathèque, l'année 2008 montera en puissance avec un crédit prévu dès le BP 2008 de **4,91 M€** dont **4 M€** pour les seuls travaux.

Des crédits seront à nouveau consacrés au Muséum d'Histoire Naturelle dont la réouverture a été unanimement saluée en 2007. **245.000 €** permettront de faire face à une nouvelle tranche de travaux (dernier étage).

A noter également pour le Patrimoine Historique et le Développement Touristique **622.000 €** dont **225.000 €** pour clore financièrement l'opération de la Flèche et de la Tour Lanterne de l'église Saint Maclou. Un crédit de **50.000 €** permettra de débiter les études nécessaires préalablement au lancement d'une opération de plus grande envergure sur le Temple Saint Eloi.

a) Urbanisme et Actions Foncières (3,85 M€)

Les Conventions Publiques d'Aménagement (CPA) « Luciline » et Rouen Innovation Santé sont désormais en phase opérationnelles.

- Rouen Seine Ouest est incontestablement un projet urbain majeur porté avec autant d'ardeur par la ville et par l'Agglomération. L'arrêté de la ZAC (8,7 ha, 140.000 m² de SHON) a été pris, la DUP accordée et l'aménageur choisi (Ch. Devillers). Les deux premiers immeubles (12.000 m²) confiés à Alain Elie par Matmut Assurances seront livrés en 2009.

- « Rouen Innovation Santé » (site Aubette-Martainville) a pour vocation de développer une activité économique en lien avec la santé et permettra une extension de CHU de 20.000 m² et la construction de « Villas Urbaines Durables » dans le cadre d'un programme expérimental d'habitation intermédiaire. Cette opération est placée depuis septembre 2006 sous la maîtrise d'ouvrage de la SEM Rouen Seine Aménagement (RSA), déjà inscrit au Contrat de Projet Etat-Région, la ville souhaite son inscription au prochain contrat d'agglomération.

Afin d'accompagner ce développement, la ville a prévu d'inscrire **1.000.000 €** au BP 2008.

La ville poursuit son programme ambitieux de reconquête urbaine. A ce titre, le budget primitif comportera un montant de **846.400 €** afin d'acquérir les terrains ou les bâtiments nécessaires à la réalisation des projets. Cette action sera soutenue par l'Etablissement Public Foncier de Normandie et un montant de **900.000 €** sera positionné permettant de faire face aux rachats programmés dans le cadre de la convention qui nous lie avec cet établissement.

Au total, la ville consacrera près de **1.746.400 €** pour les acquisitions foncières, gages des transformations futures de la cité.

Enfin, un effort supplémentaire sera réalisé pour encourager les propriétaires à rénover leur façade. Le crédit de **100.000 €** habituel sera augmenter pour atteindre **150.000 €**.

b) **Les quartiers du Grand Projet de Ville bénéficieront de 11,88 M€**

La ville consacrera encore cette année près d'1/4 des crédits prévus au budget au Grand Projet de Ville. Les aménagements de TEOR sur les Hauts de Rouen s'achèveront et c'est près de **1.720.000 €** qui seront nécessaires pour financer le solde des travaux.

Les deux CPA Grand'Mare et Grammont mobiliseront respectivement plus de **3,87 M€** pour l'une et **2,88 M€** pour l'autre.

Enfin, les opérations liées aux « Jardins de proximité » (Lombardie et Parc Jules Verne) nécessiteront des crédits pour **1.370.000 €**. Pour le Châtelet, **607.000 €** seront nécessaires à notre aménageur en 2008.

Outre ces aménagements urbains, la cyberbase devrait ouvrir ses portes en 2009. Son équipement est prévu à hauteur de **100.000 €** dont **50.000 €** dès le budget primitif.

c) **La maintenance des 500.000 m², de patrimoine de la ville et les moyens des services, mobilisera environ 3,74 M€**

Comme l'an passé, la ville s'attache à garder le patrimoine de Rouen en bon état tant d'un point de vue de la sécurité que des économies d'énergie.

Il s'agit de la maintenance de tous les bâtiments communaux, qu'il s'agisse d'équipements sportifs, scolaires, culturels, des ateliers municipaux, de l'Hôtel de Ville (installation de chauffage ou de travaux de mise en conformité de l'Hôtel de Ville).

Ainsi, pour les seuls secteurs des écoles, de la petite enfance et de la jeunesse, **1.100.544 €** seront consacrés à la sécurité des équipements scolaires et socio-culturels. D'importants travaux de mise en sécurité et de rénovation de gymnases seront programmés en 2008 et mobiliseront dès le BP **855.000 €**. Le solde se répartit pour **1,19 M€** sur les différents immeubles du patrimoine communal (dont 340. 000 pour les travaux de mise en conformité de l'Hôtel de ville) ainsi que sur les équipements culturels et le patrimoine historique pour **594.000 €**.

d) **La préservation de l'environnement et le développement durable**

La Ville de Rouen a tout d'abord lancé l'élaboration de son Agenda 21 avec l'aide d'un consultant extérieur, pour un montant de **104.052 € TTC**, dépense subventionnée à hauteur de 30.000 € par la Direction Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie et à hauteur de 30.000 € par la Région Haute-Normandie.

Par ailleurs, afin d'aboutir à une cohérence de la démarche interne de développement durable, les projets inscrits au Budget Primitif 2008 sont intégrés aux axes suivants, qui correspondent aux cinq finalités du développement durable telles que définies par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables dans le Cadre de référence pour les Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux. Ces axes sont conformes à ceux qui ont été inscrits dans le cahier des charges rédigé pour permettre la sélection du prestataire choisi pour élaborer l'Agenda 21 de la Ville de Rouen.

- Axe 1 : La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de la solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Le problème climatique a beaucoup contribué à la prise de conscience et l'émergence des préoccupations concernant le développement durable. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité reconnue par tous, notamment suite au 4ème rapport annuel d'évaluation du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) rendu entre février et mai 2007.

Les conclusions scientifiques de ce rapport sont sans appel : "le réchauffement du système climatique est sans équivoque" et le GIEC qualifie de "très probable", le rôle des activités humaines dans l'augmentation des températures moyennes depuis le milieu du XXème siècle. Ce rapport confirme également à nouveau la nécessité d'une action urgente pour limiter les effets du réchauffement climatique, afin de limiter les conséquences importantes prévisibles sur l'agriculture, le tourisme, la disponibilité en eau, les conditions de vie, voire de survie de populations entières, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

C'est ainsi que la France s'est engagée, avec les autres pays européens, à respecter les objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) fixés dans le cadre du protocole de Kyoto. L'engagement de la France est le maintien, sur la période 2008-2012, de ses émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990, soit 565 millions de tonnes équivalent CO2 (Mte CO2). L'objectif pour 2050 est de diviser par 4 les émissions de la France.

Les collectivités jouent un rôle important dans de nombreuses décisions influant sur les émissions de gaz à effet de serre et le climat, que ce soit dans leurs décisions d'équipement et d'aménagement, dans la gestion de leur patrimoine et dans leurs activités de service public.

Cet axe peut être décliné au niveau territorial de multiples façons : maîtrise des consommations et de la demande en énergie, promotion des énergies renouvelables, aménagements et infrastructures prenant en compte les impacts atmosphériques, limitation de l'étalement urbain, modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre.

La Ville de Rouen s'est inscrite dans cette démarche et souhaite, en 2008, poursuivre cet engagement.

Actions déjà engagées :

- L'installation d'une station de biodiesel sur le site de Pélissier et la fourniture de biodiesel pour un montant de **502.000 € TTC**. Cette démarche devrait permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 134.000 tonnes de CO2 par an.

Chantiers 2008 :

- La mise en place de systèmes d'économiseurs sur 20 véhicules poids-lourds les plus consommateurs pour une dépense de **6.000 € TTC**. Le véhicule testé en 2007, a démontré que sa consommation, passait de 43 litres/100 km à 37 litres/100 km sur un parcours identique,

- La mise en oeuvre de sondages pour l'installation d'un système de géothermie sur le site de l'Auberge de Jeunesse, route de Darnétal, soit un coût estimé entre **100.000** et **150.000€ TTC**,
- La mise en place d'une nouvelle télégestion centralisée des chaufferies pour un montant de **299.000€ TTC**. Cette initiative, en assurant la régulation des niveaux de chauffage, ainsi que la détection et la réparation systématique de tout dysfonctionnement, devrait permettre, de fait, de réduire la consommation énergétique municipale.

Etudes 2008 :

- La mise en oeuvre d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre des services municipaux : **29.421,60 € TTC**, dépense subventionnée à hauteur de 30 % par l'ADEME,
- Le lancement d'une étude complémentaire interne pour la mise en place de cellules photovoltaïques sur le site municipal Pélissier.

- Axe 2 : La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources

La biodiversité est une composante majeure de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent, directement ou indirectement, toutes les activités humaines, ce qui en fait une condition fondamentale du développement humain. Pourtant, du fait de pollutions, surconsommations ou surexploitation, les milieux et les ressources naturelles ont subi de nombreuses atteintes plus ou moins irréversibles. Ces dommages mettent en cause la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins.

C'est ainsi que, suite à l'engagement international de réduire, de façon significative l'érosion de la biodiversité d'ici 2010, la France s'est dotée en 2004 d'une stratégie nationale pour la biodiversité. Les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels de la gestion des ressources et des milieux naturels de par leurs compétences.

Les territoires peuvent ainsi mettre en oeuvre cet axe par des actions diversifiées : lutte contre la pollution des milieux (eau, air, sols), gestion rationnelle des déchets et des eaux usées, gestion rationnelle et valorisation des ressources naturelles, préservation de la diversité des paysages et des habitats écologiques.

La Ville de Rouen souhaite renforcer son action dans ce domaine.

Actions déjà engagées :

- Le remplacement des douches par des douchettes dans les installations sportives pour une dépense de **20.000 € TTC**, qui permet une diminution de la consommation d'eau de 50 %.

Chantiers 2008 :

- Le renouvellement des machines à laver et sèche-linge pour le service DAP douches municipales est axé sur un critère d'économie d'énergie, soit un coût de **500 € TTC** par an,
- La mise en place de chasses d'eau économiques et d'interrupteurs photosensibles dans les écoles : **30.000 € TTC**,
- La mise en oeuvre de forages dans la nappe phréatique : un forage commun sur le site de Pélissier pour la fourniture d'eau non-potable en vue du nettoyage des rues et de l'arrosage des espaces verts et pour la géothermie : **32.000 € TTC**. Deux autres forages sont programmés au Jardin des plantes pour un montant de **25.000 € TTC** et à Saint Exupéry pour un montant de **25.000 € TTC**,
- la préservation et la valorisation des espaces verts : l'année 2008 permettra notamment la

poursuite de l'aménagement du Parc Naturel Urbain Rouen-Est, pour un montant de **60.000 € TTC**, et de la création des jardins de proximité des Hauts de Rouen (**1,37 M€ TTC**).

- Axe 3 : L'épanouissement de tous les être humains

Comme l'indique l'article 1 de la Déclaration de Rio, « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. ». Le développement durable doit en effet permettre la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes des générations présentes et futures.

Il s'agit donc, dans un premier temps, de satisfaire les besoins des hommes, dans tous les pays développés ou en développement, et de façon équitable au sein de la population. Mais, le développement durable doit également permettre aux hommes l'accès au patrimoine et à la culture, à la production et aux échanges. Il doit enfin également permettre le renouvellement de la démocratie, notamment par le biais de la participation.

Les collectivités territoriales, échelons proches des habitants, doivent s'impliquer dans cet objectif, notamment dans les domaines suivants : santé, éducation et formation pour tous et tout au long de la vie, accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité, accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous, gouvernance et démocratie participative, accès individualisé sur le territoire et administration de proximité, participation des habitants et des usagers.

La Ville de Rouen souhaite, quant à elle, s'investir dans cet axe de développement durable, comme elle a pu le montrer déjà par son intégration au sein du réseau des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Actions déjà engagées :

- La conception et l'édition d'un "livre blanc" à l'issue de 3ème Université de la Démocratie Locale consacrée au développement durable pour un coût de **1.800 € TTC**.

Chantiers 2008 :

- Le lancement d'une démarche de développement de nouvelles techniques de traitement des collections du Muséum en partenariat avec le Centre Hospitalier de Rouen pour une dépense estimée à **5.000 € TTC**,
- Le développement d'une action de formation des conseillers de quartier sur le développement durable et l'Agenda 21, soit une dépense de **3.400 € TTC**,
- La mise en place d'un dispositif de proximité dans les mairies annexes pour développer la participation active des conseillers de quartier et des habitants pour une dépense de **3.500 € TTC**.

Il a également été décidé de réserver une partie du budget de formation de la Direction des Ressources Humaines aux formations au développement durable, notamment celles devant intervenir dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21.

- Axe 4 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Notre société actuelle se caractérise par la persistance de la pauvreté et de l'exclusion, l'accroissement des inégalités, l'augmentation des tensions et conflits sociaux. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations sont des priorités essentielles du développement durable, complémentaires de l'objectif précédent d'épanouissement humain.

Les territoires peuvent décliner cet axe notamment par la lutte contre toute forme d'exclusion, la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi pour tous, la réduction des

inégalités, la parité et l'égalité professionnelle, le logement et la politique foncière, la rénovation urbaine, la prévention de l'insécurité sociale et de l'incivilité, la coopération décentralisée, l'accès égal au territoire et aux services.

La Ville de Rouen souhaite poursuivre son engagement dans cette démarche.

Actions déjà engagées :

- La poursuite de la mise à disposition de postes informatiques dans les services municipaux par le recyclage de postes,
- La lutte contre illettrisme dans le cadre de la formation du personnel réaffirmée comme une priorité 2008.

Chantiers 2008 :

- Achat et mise en place d'un logiciel cartographique pour le Service de l'Hygiène, devant permettre d'établir un état des lieux de l'état sanitaire de la population, et à terme, d'améliorer leurs conditions de vie. Le coût de ce logiciel et de sa mise en place est estimé entre **10.000** et **12.000 € TTC**.

- Axe 5 : Une dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables

Les activités humaines, notamment de production et de consommation, sont à l'origine d'une grande partie des atteintes à l'environnement que l'on constate aujourd'hui. Les modes de production et de consommation ont conduit les hommes à minimiser les impacts négatifs et les coûts induits de ces activités, sur l'environnement, sur la santé, sur la société elle-même.

L'objectif du développement durable est donc de privilégier une consommation et une production plus responsables, c'est-à-dire moins polluantes, moins consommatrices de ressources et des milieux et limitant leurs impacts sur la planète. La production doit se développer par le biais de l'innovation vers la durabilité.

Les collectivités doivent donc agir dans ce sens, non seulement parce qu'elles sont elles-mêmes consommatrices et productrices, mais également de par leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation sur leurs territoires.

Les territoires peuvent ainsi lancer des actions favorisant le recours à l'emploi local, la promotion de l'économie solidaire, de l'écologie industrielle, l'adoption de systèmes de management environnemental, la réduction des déchets à la source, le recours aux éco-labels et à la certification environnementale, l'éco-responsabilité des services publics, le développement d'une politique d'achats éco-responsables, des actions visant la modification des comportements de consommation, l'organisation des transports d'usagers, de personnels et de marchandises.

La Ville de Rouen s'est déjà engagée dans ce changement en 2007 et souhaite renouveler son action pour 2008.

Actions déjà engagées :

- L'emploi de personnel en insertion pour les campagnes de dératisation et l'entretien des douches municipales à hauteur de **40.000 € TTC**,
- Le marché de fourniture de produits d'entretien éco-labellisés (entre **40.000 €** et **120.000 € TTC**),
- Le marché de papier recyclé : **84.000 € TTC**,
- Le marché de prestation de nettoyage du site Pélissier : **135.631,57 € TTC**,

- Le marché de prestation de nettoyage de la mairie annexe : **26.000 € TTC**,
- la poursuite de la mise en place de logiciels libres dans les écoles : **100.000 € TTC** par an pour un programme quadriennal,
- la poursuite de la politique de remboursement des titres de transports en commun aux agents municipaux : **20.000 € TTC**. Actuellement, 90 agents municipaux bénéficient de ce dispositif, qui pourrait être élargi aux abonnements Cy'Clic.

Chantiers 2008 :

- le marché de la restauration scolaire : l'assistance à maîtrise d'ouvrage prévue sur deux ans doit intégrer cette axe dans l'élaboration du cahier des charges (coût global de **100.000 € TTC**),
- le marché de transports en commun des enfants (transports aux centres de loisirs, activités de loisirs, scolaires vers les lieux sportifs, sorties pédagogiques) privilégiant l'utilisation de carburants respectueux de l'environnement : **395.000 € TTC**,
- l'organisation d'une exposition sur le développement durable et la maison écologique organisée par le Muséum pour un montant de **20.000 € TTC**.

Etudes 2008 :

- la mise en oeuvre d'un plan de déplacement des agents municipaux à l'aide d'un consultant extérieur : le choix du prestataire est en cours, le prix étant estimé entre **25.000 €** et **42.000 € TTC**.

TROISIEME PARTIE : EXAMEN DES BUDGETS ANNEXES

1./ Le budget annexe du Théâtre Duchamp-Villon

La balance du budget annexe du Théâtre Duchamp-Villon s'établit de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2007	2008
Dépenses réelles	1 298 098	1 261 585
Dépenses d'ordre	63 487	65 415
TOTAL	1 361 585	1 327 000
Recettes réelles	1 361 585	1 327 000
Recettes d'ordre	0	0
TOTAL	1 361 585	1 327 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

	2007	2008
Dépenses réelles	416 320	134 734
Dépenses d'ordre	0	0
TOTAL	416 320	134 734
Recettes réelles	352 833	69 319
Recettes d'ordre	63 487	65 415
TOTAL	416 320	134 734

Le budget annexe du Théâtre Duchamp Villon s'élève en section de fonctionnement à **1.327.000€** et en section d'investissement à **134.734 €**.

Comme l'année passée, le Théâtre Duchamp Villon proposera une programmation « hors les murs » centrée principalement sur le hangar 23.

La subvention d'équilibre versée par la ville est arrêtée à **1.150.000 € HT**.

2./ Le budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A.

La balance du budget annexe des locations immobilières assujetties à la T.V.A. s'établit de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2007	2008
Dépenses réelles	64 427	212 637
Dépenses d'ordre	227 573	155 867
TOTAL	292 000	368 504
Recettes réelles	292 000	368 504
Recettes d'ordre	0	0
TOTAL	292 000	368 504

SECTION D'INVESTISSEMENT

	2007	2008
Dépenses réelles	460 907	376 706
Dépenses d'ordre	0	0
TOTAL	460 907	376 706
Recettes réelles	233 334	220 839
Recettes d'ordre	227 573	155 867
TOTAL	460 907	376 706

En fonctionnement, une recette de **316.504 €** est perçue au titre du loyer versé par l'établissement public de coopération culturelle « opéra de Rouen-Haute Normandie ».

A noter la prise en charge en 2008 des premières dépenses liées à la reprise en régie de la gestion du parking de la Grand'Mare.

CONCLUSION

Au même titre que les années passées, le budget 2008 a été construit avec la préoccupation d'évaluer de façon sincère et véritable les recettes attendues et les dépenses prévisibles.

Nos concitoyens sont ainsi assurés de disposer d'un niveau de service public optimal en 2008, de voir s'achever ou débiter dans de bonnes conditions financières les investissements en cours et être certains que la ville sera bien au rendez-vous de « l'Armada du Siècle » pour la plus grande fierté des Rouennais.

Jean-Michel GUYARD
Adjoint au Maire
Chargé des Finances,
De la Planification et du
Développement Economique 